



FICHE DE VŒUX
MISSIONS DE VOLONTARIAT NATURE

Après avoir lu les conditions de participation au verso, veuillez compléter cette fiche de vœux et nous la renvoyer, afin que l'association vous fasse parvenir le ou les dossiers d'inscription correspondant à votre choix.

NOM & Prénom : Sexe : F / M
Nationalité : N° Adhérent :
Adresse :
C.P & Ville : E-mail :
Tél.(fixe de préférence): (travail) :
Né(e) le : ___ / ___ / ___
Profession : Formation suivie :

Nous vous informons que pour les chantiers hors Europe, seront prises en priorité les personnes ayant déjà une expérience de volontariat.

❖ **Je désire participer au programme intitulé : 1^{er} choix :**

2^{ème} choix (au cas où ce dernier ne puisse pas m'accueillir) : _____

❖ **La durée minimum de participation est de :** _____ .

❖ **Vos dates de séjour sont :** 1^{er} choix : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

2^{ème} choix : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Soit une durée de : _____ .

❖ **Avez-vous déjà participé à un chantier nature ou à un stage d'écovolontariat ?** OUI NON
Si oui, lequel et quand ? _____

❖ **Pourquoi avez-vous décidé de participer à un programme de volontariat nature ?**
 Vacances/voyage à peu de frais Stage pratique/expérience professionnelle
 Service rendu à l'environnement Sans attache actuellement et du temps libre
 Au chômage actuellement Vacances utiles actives Passion pour la protection de la nature

❖ **Pourquoi avez-vous fait le choix de ce programme en particulier ?**
 Proximité par rapport à mon lieu de domicile Préférence pour la région ou la destination
 Période d'ouverture de ce programme correspondant à mes disponibilités
 Connaissance préalable de la structure d'accueil Coût du transport et/ou du séjour
 Passion particulière pour l'animal ou le milieu étudié et protégé dans ce programme
 Nature des tâches proposées Rêve de toujours
 Stage pouvant valoriser ma formation/objectif professionnel

Je certifie avoir lu et accepté les conditions de participation à une mission de volontariat nature, et avoir répondu honnêtement aux informations.

Date :

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

« Toutes ces informations pratiques vous seront rappelées sur la fiche d'inscription »

– AVERTISSEMENTS - VOLONTARIAT –

Tous les chantiers proposés par A Pas de Loup sont exclusivement réservés à ses adhérents.

Participer à un chantier, c'est un acte volontaire, un choix de travail au service de l'environnement, une action pour la nature et la collectivité. Ce n'est pas une prestation touristique, ni une colonie de vacances. C'est pourquoi les participants doivent souscrire à une démarche de vie collective et de contribution à la protection de l'environnement. Le manque de motivation entraînerait l'association A Pas de Loup ou les structures locales partenaires, après discussion avec les volontaires, à les renvoyer chez eux.

– MODE D'EMPLOI –

- 1) Remplir votre fiche de vœux.
- 2) L'envoyer à A Pas de Loup avec une enveloppe timbrée à 1,30 €.
- 3) A Pas de Loup vous fera parvenir un dossier d'inscription que vous renverrez avec toutes les pièces demandées (adhésion, participation, caution, lettre de motivation, timbres). Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.
- 4) A Pas de Loup vous fera alors parvenir dans les meilleurs délais une réponse à votre demande, acceptation ou refus.

Dans le cas où votre candidature serait acceptée, une fiche d'appréciation vous serait envoyée, à remplir et à nous retourner à l'issue de votre séjour. Dans le cas où votre candidature serait refusée, vos chèques vous seraient aussitôt retournés.

Dans le cas d'une annulation de votre part à moins d'un mois du début du chantier ou de non-renvoi de la fiche de satisfaction dans le mois suivant votre retour du chantier, le chèque de caution ne vous serait pas retourné.

– ADHESION –

L'adhésion (20 € pour un membre simple) vous permet de bénéficier, sur nos chantiers, des garanties de notre assurance : « Responsabilité Civile » (avec une franchise de 125 €), « Indemnisation des Dommages Corporels », « Dommage aux Biens des participants » et « Assistance ». Elle comprend en outre une assistance dans le choix de l'implication des adhérents : conseils, inscriptions, bulletin interne trimestriel. Elle est déductible des impôts pour 66% de sa valeur et dans la limite de 20% du revenu imposable. **L'adhésion n'est pas une participation financière aux chantiers de volontariat. Elle n'est donc pas remboursable en cas de non participation. En revanche, seuls les adhérents à l'association peuvent participer à ses chantiers et activités.**